

BAREME D'HONORAIRES : LOCATIONS

HONORAIRES DE LOCATION A USAGE D'HABITATION

Appartement, maison et villa en GESTION par un cabinet indépendant

Visites, montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le locataire, équivalents à 50% du loyer nu mensuel, dans la limite de 8 € du m ² de surface habitable
Visites, montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 50% du loyer nu mensuel
Etat des lieux	Honoraires pour le locataire, équivalents à 25% du loyer nu mensuel, dans la limite de 3 € du m ² de surface habitable
Etat des lieux	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 25% du loyer nu mensuel.
Honoraires d'entremise	10 € A charge exclusive du propriétaire

En cas de visite réalisée par le propriétaire

Montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le locataire, équivalents à 25 % du loyer nu mensuel, dans la limite de 8 € du m ² de surface habitable.
Montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 25 % du loyer nu mensuel.
Etat des lieux	Honoraires pour le locataire, équivalents à 20% du loyer nu mensuel.
Etat des lieux	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 20% du loyer nu mensuel.
Honoraires d'entremise	0 € A charge exclusive du propriétaire

Location sans GESTION

Visites, montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le locataire, équivalents à 50 % du loyer nu mensuel, dans la limite de 8 € du m ² de surface habitable
Visites, montage dossier et rédaction du bail	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 50 % du loyer nu mensuel.
Etat des lieux	Honoraires pour le locataire, équivalents à 20% du loyer nu mensuel, dans la limite de 3 € du m ² de surface habitable
Etat des lieux	Honoraires pour le propriétaire, équivalents à 20% du loyer nu mensuel
Honoraires d'entremise	10 € A charge exclusive du propriétaire

HONORAIRES DE LOCATION A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires équivalents à 12 % TTC (soit 10 % HT) du loyer annuel (à la charge exclusive du locataire)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 06 juillet 2024

BAREME D'HONORAIRES : TRANSACTIONS

Honoraires appliqués sur le prix de vente affiché, soit à la charge exclusive des acquéreurs, soit à la charge exclusive des vendeurs, en fonction du mandat signé.

SUR VENTE D'IMMEUBLE POUR PRESTATION UNIQUE

	à la charge exclusive des vendeurs	à la charge exclusive des acquéreurs
Jusqu'à 50 000 euros	10% T.T.C	11,11%
De 50.001 Euros à 120.000euros	8% T.T.C	8,70%
De 120.001 euros à 200.000 euros	7% T.T.C	7,53%
De 200.001 euros à 350.000 euros	6% T.T.C	6,38%
De 350.001 euros à 700.000 euros	5% T.T.C	5,26%
A partir de 700.001 euros	4% T.T.C	4,17%

SUR VENTE DE TERRAIN POUR PRESTATION UNIQUE

	à la charge exclusive des vendeurs	à la charge exclusive des acquéreurs
Jusqu'à 15.000 euros	Honoraires forfaitaires : 1.500 Euros T.T.C	Honoraires forfaitaires : 1.500 Euros T.T.C
A partir de 15.001 Euros	10% T.T.C	11,11%

SUR VENTE DE COMMERCE

à la charge exclusive des vendeurs	à la charge exclusive des acquéreurs
10% T.T.C	11,11%

ETUDE DE VALEUR

Honoraires forfaitaires : 200 euros TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 6 juillet 2024